

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_01 – Approbation du compte de gestion 2020

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2020:	+ 4 385 750,40 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 3 801 120,29 €
Excédent de l'exercice 2020	+ 584 630,11 €
Excédent 2019 reporté :	+ 1 150 187,37 €

Résultat de fonctionnement 2020 : + 1 734 817,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2020 :	+ 959 255,78 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 512 875,27 €
Excédent de l'exercice 2020	+ 446 380,51 €

Excédent 2019 reporté : + 192 013,94 €

Résultat d'investissement 2020 : + **638 394,45 €**

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte de gestion 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	22

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_02 – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Mme Dominique PETIT a été désignée à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Dominique PETIT pour l'examen et le vote du compte administratif 2020 conformément aux articles précités, Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2020 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2020:	+ 4 385 750,40 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 3 801 120,29 €
Excédent de l'exercice 2020	+ 584 630,11 €
Excédent 2019 reporté :	+ 1 150 187,37 €

Résultat de fonctionnement 2020 : + **1 734 817,48 €**

Vote

Contre :

Abstention : 3

Pour : 22

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2020 :	+ 959 255,78 €
Dépenses de l'exercice 2020 :	- 512 875,27 €
Excédent de l'exercice 2020	+ 446 380,51 €
Excédent 2019 reporté :	+ 192 013,94 €

Résultat d'investissement 2020 : + **638 394,45 €**

Vote

Contre :

Abstention : 3

Pour : 22

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte administratif 2020, comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa
Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_03 – Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section de fonctionnement ainsi :

- report de l'excédent d'investissement pour : **+638 394,45 €**
(article 001 du BP 2021)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'excédent d'investissement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Compte tenu des restes à réaliser comptabilisés au 31/12/2020 en dépenses pour - **940 489,49 €** et en recettes pour **0 €** et de l'excédent d'investissement de 638 394,45 €, Monsieur le Maire propose d'affecter l'autofinancement complémentaire comme suit :

- autofinancement complémentaire **302 095,04 €**
(article 1068 du BP 2021)

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'autofinancement complémentaire dans les conditions évoquées
ci-dessus.

Reste donc disponible pour report en fonctionnement sur le Budget Primitif 2021 :
1 432 722,44 € (article 002 du BP 2021)

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement dans les
conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_04 – Vote des Taux : taxe foncière non bâtie, taxe foncière bâtie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant de se prononcer sur le budget 2021, il y a lieu de fixer les taux d'impositions de deux taxes locales (rappel : depuis 2020, le taux de TH n'est plus voté).

Le 1^{er} janvier 2021, sont entrées en vigueur deux réformes fiscales :

- La suppression de la Taxes d'Habitation pour les contribuables au titre de leurs résidences principales avec, au niveau local, l'affectation aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, affectée d'un coefficient correcteur qui a pour but de corriger à la hausse ou à la baisse les recettes de TFPB, et percevoir l'équivalent de la TH perdue.
- La mise en œuvre de la réforme des impôts de production prévue dans la loi de finances 2021, qui prévoit la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels. La perte de recette TFB engendrée est elle aussi compensée pour les communes

Le taux de référence du foncier bâti communal pour 2021 correspond, si la commune ne souhaite pas augmenter les impôts, à la somme du taux communal (14.54%) et du taux départemental (22.89%) 2020, soit un taux communal FB 2021 de 37.43%

Le taux de foncier non bâti reste lui inchangé : 36.83%

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale (coefficient correcteur non connu à ce jour)	Taux 2021 à voter
Habitation – résidences secondaires	5,77 %		
Foncier bâti	14,54 %	22,89 %	37,43 %
Foncier non bâti	36,83 %		36,83 %

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité, de fixer les taux d'imposition 2021 comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	

Vote
A la majorité
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa
Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_05 – Budget primitif 2021

Les résultats de l'exercice antérieur permettent de constater et de mettre en relief les éléments prédominants du budget primitif 2021, notamment par :

- la **section de fonctionnement**
Elle connaît des dépenses et des recettes en augmentation variable ces dernières années.
Elle connaît un excédent stable.
- la **section d'investissement**
Les disponibilités financières permettent à la collectivité de mettre en œuvre une politique d'investissement limitée.
En outre, le calendrier budgétaire intègre un vote du Compte Administratif 2020 avant le Budget Primitif 2021, avec la reprise de l'ensemble des résultats de 2020 afin d'assurer des opérations d'investissement pluriannuelles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

022 Dépenses imprévues 62 500 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

023 Virement à la section d'investissement 1 483 032 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

011 Charges à caractère général 1 431 450 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

012 Charges de personnel 2 250 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

014 Atténuation de produits 120 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

65 Autres charges de gestion 278 770 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

65548 Organismes de regroupement ATD 9000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

65548 Organismes de regroupement – SDEG Cotisation entretien EP 19 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

65548 Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 20 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

66 Charges financières 30 451 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

67 Charges exceptionnelles 23 500 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 222 170 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013 Atténuation de charges 3500,56 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

70 Produits des services et ventes diverses 246 100,00 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

73 Impôts et taxes 3 570 350 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

74 Dotations, subventions, participations 542 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

75 Autres produits de gestion courante 56 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

77 Produits exceptionnels 1 200 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 50 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement 1 483 032,00 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

024 Produits cessions d'immobilisation 56 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

040 Opérations d'ordre transfert entre sections 222 170 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 16 376 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

10 Dotations fonds divers 922 095,55 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

13 Subventions d'investissement 29 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

020 Dépenses imprévues 50 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 50 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 16 376 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

010 Dotations, fonds divers 520 000 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

16 Emprunts, dettes et assimilés 145 150 €

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

20 Immobilisations incorporelles 76 319,00 € (dont RAR 2020 : 9 642,00 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0100 Mairie 83 262,12 € (dont RAR 2020 : 65 422,12 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0160 Bâtiments divers 167 086,70 € (dont RAR 2020 : 25 206,70 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0200 Pôle scolaire 183 015,58 € (dont RAR 2020 : 54 465,58 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0300 Voirie communale 817 382,49 € (dont RAR 2020 : 245 382,49 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0310 Acquisitions foncières 622 254,39 € (dont RAR 2020 : 213 998,88 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0313 Matériel et véhicules techniques 71 560,11 € (dont RAR 2020 : 59 510,11 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0314 Environnement urbain 86 668,12 € (dont RAR 2020 : 27 518,12 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0450 Réseaux divers 302 832,16 € (dont RAR 2020 : 226 832,16 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0600 Médiathèque 29 290,45 € (dont RAR 2020 : 1640,45 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

0700 Salle festive 145 870,88 € (dont RAR 2020 : 10 870,88 €)

Contre :

Abstention : 3

Pour : 23

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le budget primitif 2021 comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_06 – Achat à l'Euro symbolique de la parcelle AK 337, propriété de la SAFIM

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 337 à l'euro symbolique. Il s'agit de la rétrocession à la ville d'un terrain pour passage doux dans le cadre de la réalisation de la résidence des chênes.

Frais de bornage et de notaire à la charge du vendeur

Autorise M le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 337 à l'euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_07 – Reprise des réseaux - Résidence des chênes

Vu la demande d'autorisation de lotir n°01608910W0001 (permis d'aménager)

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 03 septembre 2020

Vu la demande de rétrocession formulée par l'association des propriétaires, pour l'euro symbolique, des réseaux, de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public situés résidence des Chênes

Vu les documents transmis

Vu l'avis favorable du service pôle eau et assainissement de Grand Cognac en date du 23 mars 2021,

Vu l'état correct de la voirie, des trottoirs, des espaces verts,

Vu l'état satisfaisant du réseau éclairage public

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la reprise des réseaux, de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public de la résidence des Chênes dans le domaine communal.

Frais de notaire à la charge du demandeur

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur la reprise des réseaux, de la voirie, des espaces verts et de l'éclairage public de la résidence des Chênes dans le domaine communal.
Les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_08 – Autorisation à M le Maire de signer une convention avec M le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pou

La Ville de Cognac a accueilli, pour l'année scolaire 2020/2021, deux enfants domiciliés rue Fernand Guionnet et rue des Hêtres — 16100 CHATEAUBERNARD au sein d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école Simone VEIL et à l'école Paul Bert.

L'article L1212-8 du code de l'éducation fixe le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, lorsqu'un enfant fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, cette dépense doit être prise en charge d'une part, **par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle**, et d'autre part, par la commune d'accueil qui est dans l'obligation de l'accueillir (article L351-2 du code de l'éducation prenant en compte la loi sur le handicap du 11 février 2005).

En conséquence M le Maire de Cognac, par délibération n°2021-12, a fixé le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour les communes dont les enfants fréquentent une

classe spécialisée dans les écoles de la Ville de Cognac à hauteur de 736 €/enfant pour l'année scolaire 2020/2021

Ainsi, la participation forfaitaire de la Commune de Châteaubernard s'élève à 1 472 € pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'égard des enfants concernés.
En conséquence, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_09 – Acquisition de la parcelle AV 774, propriété de M.Dantony

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition, à des fins de réserves foncières, de la parcelle cadastrée AV 774, lieu-dit les Bannis, propriété de M.Dantony dans les conditions suivantes :

Surface globale de 1 260 m²

Prix d'achat 13,5 € le m²

Frais de bornage et de notaire à la charge de la ville de Châteaubernard

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 774, lieu-dit les Bannis, propriété de M.Dantony dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_10 – Rapport d'activité 2019 - Calitom

Récemment modifié par le décret n°2015-1827, le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) fixe aux collectivités en charge de la gestion publique des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel s'inscrit dans une logique de transparence et de parfaite information des citoyens sur le fonctionnement du service. Les indicateurs techniques et économiques mis en perspective sont une bonne manière de prendre conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et du rôle que chacun a à jouer dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport légèrement différent des précédents a été construit dans le respect des recommandations de l'Ademe, Agence de la Transition Ecologique. Des fiches individualisées par territoire apportent une lecture précise des données de chaque EPCI.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le rapport d'activité 2019 de Calitom.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_11 – Attribution de subventions associatives

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

SCOLAIRE

APE des Pierrières	Fonctionnement	543,20 €
	Goûter de Noël	203,70 €
APE Combe des Dames	Fonctionnement	554,40 €
	Goûter de Noël	207,90 €
USEP pour les 4 écoles		784 €

Subvention Scolaire

Contre :

Abstention :

Pour : 26

SOCIAL

AFM Téléthon	Fonctionnement	0 €
Ligue contre le cancer	Fonctionnement	0 €
Comité des Œuvres Sociales (personnel ville)	Fonctionnement 50%	2 500 €
Epicierie sociale	Fonctionnement	800 €
Secours catholique	Fonctionnement	0 €
International Habitat Santé Sécurité Environnement Solidarité	Fonctionnement	0 €

Subvention Social

Contre :

Abstention :

Pour : 26

SPORTS VERRIERS

ASV Cyclotourisme	Fonctionnement	Demande 0 €
-------------------	----------------	-------------

SPORTS

Les Ailes Cognaçaises	Portes Ouvertes	450 €
	Fonctionnement	150 €
Gymnastique Volontaire Châteaubernard	Fonctionnement	900 €

Subvention Sports Verriers et Sports

Contre :

Abstention :

Pour : 26

Animation

Les jardins respectueux	Fonctionnement	1 000 €
-------------------------	----------------	---------

Subvention Animation

Contre :

Abstention : 1

Pour : 25

DIVERS

Prévention routière	Fonctionnement	0 €
---------------------	----------------	-----

Subvention Divers

Contre :

Abstention :

Pour : 26

Suite au décès de M Daniel BOYER, maire honoraire de Châteaubernard, la famille n'a pas souhaité de fleurs, de couronne ni de plaque mais proposait une boîte à dons au profit de l'association Saint-Martin Accueil Cognac.

M. Daniel BOYER était un membre très actif de cette association.

Afin de répondre à la volonté de la famille, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir voter une subvention.

Saint-Martin Accueil Cognac.	Fonctionnement	500 €
------------------------------	----------------	-------

Subvention Saint-Martin Accueil Cognac

Contre :

Abstention : 1

Pour : 25

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_12 – Désignation d'un représentant du conseil municipal à l'Espace citoyen - Conseil de développement de Grand Cognac

Depuis décembre 2018, le territoire de Grand Cognac bénéficie d'un conseil de développement, l'Espace Citoyen, anciennement conseil de développement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Ouest Charente-Pays du Cognac.

Composé de citoyens et d'acteurs du territoire, tous volontaires et bénévoles, l'Espace Citoyen Conseil de développement, est l'instance consultative de l'agglomération de Grand Cognac, dans le cadre de sa démarche de démocratie participative. Il a pour vocation d'alimenter la réflexion des élus sur des sujets structurants et sur des projets d'intérêt public. Aussi, il peut émettre des avis sur des documents stratégiques tels que le PLUT (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire). Il a par ailleurs la volonté d'aider toutes démarches de démocratie participative, rurale ou urbaine.

Afin de renforcer son rôle d'appui et de conseil, avoir une représentation géographique la plus large et la plus variée possible, mais aussi pour diversifier sa composition, l'Espace Citoyen fait appel à l'ensemble des participants volontaires.

A ce titre, les conseillers municipaux qui ne siègent pas au conseil communautaire, peuvent participer au développement et à la promotion du territoire, en intégrant l'Espace Citoyen de Grand Cognac. La participation des élus municipaux serait une réelle valeur ajoutée.

C'est pourquoi, il est proposé de désigner au sein de votre conseil municipal, un élu intéressé par les projets du territoire, mais qui ne soit pas déjà conseiller communautaire, pour siéger au sein de l'Espace Citoyen.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Désigne à la majorité M. Jean-Christophe MARCU comme représentant du conseil municipal à l'Espace citoyen - Conseil de développement de Grand Cognac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	24

Vote
A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_13 – Avis du conseil municipal sur le transfert de la cloche de l'ancienne église Sainte Thérèse à l'abbaye de Châtre à Saint-Brice

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement au transfert à titre gracieux de la cloche de l'ancienne église Sainte-Thérèse à l'abbaye de Châtre à Saint-Brice.

Frais de déplacement à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable au transfert à titre gracieux de la cloche de l'ancienne église Sainte-Thérèse à l'abbaye de Châtre à Saint Brice.

Frais de déplacement à la charge du demandeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/07/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/04/2021
Et
Publication ou notification du :
08/04/2021

L'an 2021, le 1 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2021.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à Mme PETIT Dominique, Mme SABOURAUD Nathalie à Mme MARCHAND Renée, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. NAU Pierre, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa
Excusé(s) : M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_04_14 – Information sur le marché de location de la balayeuse

1— Rappel des besoins

Le présent marché porte sur la location d'une balayeuse de voirie pour les besoins du service propreté de la commune de Châteaubernard.

Comprenant :

- la location d'une balayeuse laveuse neuve de minimum 3m3 utilisable avec un permis VL
- l'entretien type « full service » :
 - o la réparation d'une balayeuse pendant la durée du marché
 - o L'entretien préventif (vérification des pièces mécaniques principales et remplacement si nécessaire)

Le titulaire du marché devra :

- maintenir en bon état de fonctionnement le matériel pendant toute la durée du marché de location

- réparer les machines dont le fonctionnement est signalé défectueux ceci dans les délais contractuels du marché.

2 - Rappel de la procédure

Publication faite sur [http](#) :

Le Maire

Pierre Yves BRIAND